



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-389 sexies**

Publié le 18 octobre 2021

SOMMAIRE

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE

Décision portant délégation spéciale de signature consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France, à Madame Fany RUIN, Présidente de la CCI Amiens-Picardie, à l'effet de signer la convention de partenariat et financement 2021/2022 du dispositif « Les aides.fr »



DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu l'élection du président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

De donner délégation spéciale de signature à Madame Fany RUIN, Présidente de la CCI Amiens-Picardie à l'effet de signer la convention de partenariat et financement du dispositif « Les Aides.fr » au titre des années 2021 et 2022.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 14 octobre 2021

Le Président
Philippe HOURDAIN